

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil municipal, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 septembre 2021

Présents :

MMES ALLION, COURTOIS, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, PIEDECAUSA, ROUSSEAU, RYGIERT et SAUPIN, STAINS.

MM BURNHAM, BRISSON, DELORY, DERRÉ, FLEURY, GUYARD, MARÉCHAL,

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur BRUNEAU a donné procuration à Madame GACOIN ;
- Monsieur FOUCHAULT a donné procuration à Madame COURVOISIER ;
- Monsieur NAVEREAU a donné procuration à Monsieur GUYARD ;
- Monsieur TROFLEAU a donné procuration à Madame LHERITIER ;
- Madame SABATER a donné procuration à Madame SAUPIN ;

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame PACCHIANI a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus de séance des 8 et 15 juillet 2021 : Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

I- INFORMATIONS

1.1 Installation de Mme Martine STAINS au sein du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Christophe BLOUIN, reçue par courrier en date du 17 juillet 2021, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 22 juillet 2021, Madame Martine STAINS suivante sur la liste complémentaire à vocation à intégrer le conseil municipal, en conséquence, Madame le Maire installe Martine STAINS.

1.2 Etat Civil

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil de la commune depuis le mois de juillet 2021 :

- Naissances : 5
- PACS : 1
- Décès : 8

1.3 Urbanisme

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme de la commune depuis le mois de juillet 2021 :

- 7 Déclarations de travaux, 5 acceptés et 2 refusés ;
- 3 Permis de construire acceptés ;
- 8 Droits de Préemption urbains non requis ;

1.4 Retour de commission

1.4.1 Conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement

Monsieur BURNHAM fait part de la réunion du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement qui s'est déroulée le 22 septembre 2021.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2020 sera examiné en conseil communautaire le 11 octobre prochain.

Il précise que :

- Les services d'assainissement collectif des communes de Chouzy-sur-Cisse et Monteaux sont exploités en affermage par Véolia Eau et que les ouvrages d'assainissement des autres communes sont exploités par la régie d'assainissement d'Agglopolys ;
- Deux communes et deux communes déléguées ne disposent pas d'assainissement collectif Coulanges, Lancôme, Saint Etienne des guérets et Seillac ;
- Le linéaire de réseau est d'environ 797 km et 279 postes de relevage
- Sur les 41 stations d'épuration du territoire, 13 sont exploitées en régie directe, 25 exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché public et 3 en affermage ;
- Les principales recettes sont la redevance assainissement, les travaux facturés (branchements PFAC - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

1.4.2 Affaires scolaires

Madame COURVOISIER, adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil municipal que les travaux des sanitaires au groupe scolaire vont être réalisés par phasage. Ils vont commencer ce dernier trimestre 2021. Une subvention DSIL a été notifiée pour un montant de 97 288 €.

La rentrée des classes s'est bien passée. Actuellement, l'école de Valloire-sur-Cisse compte 176 élèves dont 117 en classes élémentaires et 59 en classes maternelles soit 9 enfants maternel en plus par rapport à l'année 2020-2021.

1.4.3 Action sociale – Culture et Lecture Publique

Madame ALLION rappelle au conseil municipal le concert « Who is Who » le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.

Elle précise qu'une sortie sera organisée par la collectivité pour les aînés de la commune de Valloire-sur-Cisse, le 14 mai 2022. Elle se fera au château de Sasnières et le gouter au jardin.

Elle annonce que les ateliers « équilibre » avec l'association SIEL BLEU, vont reprendre au cours de ce dernier trimestre 2021. Des ateliers « mémoire » sont envisageables pour l'année 2022.

1.5 Rapport d'activité 2020 d'Agglopolys

Le rapport établi en application de l'article L.5211-39 du CGCT, retraçant l'activité d'Agglopolys pour l'année 2020, accompagné du rapport du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois sont portés à la connaissance du conseil municipal de Valloire-sur-Cisse.

Virginie ROUSSEAU fait remarquer que l'envoi dématérialisé du rapport serait plus adapté pour le développement durable.

II. AFFAIRES GENERALES

2.1 Signature d'une convention de partenariat avec la SAFER et devis sur le vigimitage.

Madame le Maire rappelle qu'en date du 26 février 2021, le conseil municipal a délibéré sur un accompagnement avec la SAFER du Centre pour la gestion quotidienne des problématiques foncières (connaissance des propriétaires et exploitants, médiation et négociation, évaluation de biens, acquisitions et/ou locations...). C'est pourquoi une convention a été signée le 5 mars 2021. Mme le Maire avait saisi la SAFER afin qu'elle fasse une proposition afin de conduire une action tendant à réaliser le projet de constituer une réserve de terrains chemin des Noues et en bords de Loire, destinés à constituer des jardins partagés.

Le devis relatif au vigimitage qui est la nouvelle application à destination des collectivités est un outil numérique de lutte contre le mitage s'élève à 1 921.20 € HT avec la possibilité d'une réunion de travail supplémentaire pour un montant de 320.00 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour signer ce devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature du devis relatif au vigimitage d'un montant de 1 921.20 € HT avec la possibilité d'une réunion de travail supplémentaire pour un montant de 320.00 € HT.

2.2 Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

Madame le Maire explique que le 9 avril 2021, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ont approuvé le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). Ce dernier définit les orientations en matière de gestion partagée de la demande locative sociale ainsi que celles relatives au droit d'informations et d'accueil des demandeurs. Il doit être soumis pour avis aux communes membres d'Agglopolys et aux services de l'Etat qui ont 2 mois pour faire part de leurs remarques à compter de la date du courrier reçu le 27 juillet dernier.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rendre un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID).

2.3 Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Madame le Maire, dans le cadre de la nouvelle convention signée avec la communauté d'agglomération de Blois, le comité départemental de la randonnée pédestre procède à la révision des circuits de randonnées sur toute l'Agglomération et à l'actualisation des fiches « promenades et randonnées » éditées voilà plusieurs années.

Le comité veille à améliorer la qualité des parcours en privilégiant les chemins naturels et en limitant les voies revêtues, peu appropriées à la randonnée.

En tant que partenaire du Conseil Départemental, il contribue aussi à perfectionner le réseau d'itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Loir et Cher, inscription qui confère aux chemins ruraux une protection particulière au sens du code de l'environnement.

A ce titre, le comité suggère, sur Valloire-sur-Cisse, quelques modifications dont vous trouverez le plan ci-joint.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ci-joint.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ci-joint.

II. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Définition du prix de vente de livres d'occasion par la bibliothèque

Madame le Maire rappelle que la bibliothèque de Chouzy-sur-Cisse organise une foire aux livres et qu'il est nécessaire d'établir un tarif pour :

- Les livres de poche, les livres pour enfants et les BD :
 - o 0.50 € le livre
 - o 3 € les 10 livres

- Les romans et grands volumes :
 - o 1 € le livre
 - o 4 € les 5 livres

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs qui seront applicables à compter de cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus des livres vendus lors de la foire aux livres organisée par la bibliothèque de Chouzy-sur-Cisse.

3.2 Définition du prix du loyer du local occupée par la fleuriste (fin du bail à titre gracieux)

Madame le Maire rappelle la mise à disposition du local situé au 12 place de la mairie à la société « danses avec les fleurs » à titre gracieux par convention en date du 10 avril 2021 pour 6 mois soit jusqu'au 11 octobre prochain.

La société « Danse avec les fleurs » souhaite poursuivre son activité à Valloire-sur-Cisse. Elle souhaite bénéficier du local qui jouxte celui du 12 place de la mairie (anciennement cabinet de kinésithérapeute).

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'occupation des vitrines par cette activité de décoration florale et de l'offre d'un commerce supplémentaire pour les habitants de la commune, Madame le Maire propose d'établir une nouvelle convention de mise à disposition pour les deux locaux (12 et 12 bis place de la mairie) pour un montant de 110.00 € mensuel. La société « Danse avec les fleurs » prend en charge les factures d'eau et d'électricité.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la disposition du local supplémentaire et sur le tarif.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité ;

- La mise à disposition du local supplémentaire (12 bis place de la mairie) à La société « Danse avec les fleurs »
- La location des deux locaux (12 et 12 bis place de la mairie) pour un montant de 110.00 € mensuel pour un an à compter du 11 octobre 2021 à La société « Danse avec les fleurs ».

3.3 Colis des aînés

La commune, souhaite, comme chaque année, honorer ses aînés en leur proposant un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame ALLION adjointe chargée de l'action sociale, de la culture et de la jeunesse propose, afin de soutenir le commerce local, de commander les colis à l'entreprise France Terroir de Blois. Les produits sont des spécialités locales. Cette épicerie travaille en collaboration avec un ESAT pour le cartonnage.

Le tarif du colis est de 23.45 € TTC. Il est nécessaire de commander 273 coffrets.

Madame le Maire propose de délibérer sur ce choix de coffret au tarif proposé.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix du coffret pour le colis des aînés auprès de l'entreprise France Terroir de Blois au prix de 23.45 € TTC.

3.4 Tarif spectacle « Who is Who »

Madame ALLION, adjointe chargée de l'action sociale, de la culture et de la jeunesse confirme le spectacle « Who is Who » le vendredi 1^{er} octobre 2021. Ce spectacle est subventionné par le Conseil Départemental et organisé dans le cadre de Festillésime 41.

Elle propose de maintenir les tarifs, soit 8€ pour les adultes et 5€ pour les enfants, étudiants et chômeurs.

Ces tarifs seront valables pour les prochains spectacles, jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de spectacle à 8€ pour les adultes et 5€ pour les enfants, étudiants et chômeurs.

3.5 Virements de crédits

Madame GACOIN propose d'effectuer des virements de crédits afin d'honorer les prochaines factures des fournisseurs.

Fonctionnement :

627 : services bancaires et assimilés : + 100.00 €

6225 : Indemnités de régisseurs : + 330.00 €

615231 : Entretien de la voirie : - 430.00 €

63512 : Taxe foncière : + 15 000 €

63513 : Autres impôt locaux : - 15 000 €

Investissement :

2111 : Terrain (La Fourmilière) : + 15 000 €

21312 : Bâtiments scolaires (sanitaires) : + 240 000 €

21571 : Matériel roulant (véhicules) : + 8 200 €

2152 : Voirie : - 263 200 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Catherine LHERITIER

